



JEUDI 13 JUIN 2024
MAS, 10 rue des terres au Curé, 75013 Paris

MASTER 2 ET AU DELÀ : LA RECHERCHE POUR LES INTERNES

EN ONCOLOGIE RADIOTHERAPIE

FINANCEMENT : ANNÉE RECHERCHE, BOURSE, LÉGISLATION...

COMMENT S'Y PRENDRE ?

Emilie BAYART (PhD),
SFRO – RadioTransNet, LOA - IPParis



Organisation de l'année de M2



- Année de Master 2 = **Année universitaire**
 - Novembre à novembre
 - 1^{er} semestre = cours
 - 2nd semestre = stage (environ 6 mois, janvier -> juin)

- Le laboratoire d'accueil est tenu de verser une **indemnisation de stage**
 - 685€ par mois
 - Uniquement pendant le stage
 - Besoin d'anticiper pour le maintien du salaire annuel



Quelles possibilités de financement ?



➤ La couverture sociale ne dure que l'année suivant le dernier salaire

Il existe **2 types de subventions** sous forme de :

- **Salaire mensuel** : contrat de travail, cotisation à la sécurité sociale (ex année recherche)
- **Bourses de recherche**



I. Année recherche



- Contrat de travail : **Salaire mensuel**, cotisation à la sécurité sociale, cotisation retraite, ...etc
- Contrat conclu entre :
 - l'étudiant
 - le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant
 - le directeur général du centre hospitalier universitaire (CHU) de rattachement
 - le président de l'Université d'inscription de l'étudiant.



Année recherche : pour qui ? pour quoi ?



- Contrat d'une durée d'**un an**
- Alloué aux **internes** en médecine
- Attribuée par le directeur général de l'ARS dont dépend l'interne.
- Réalisation de **travaux de recherche** en vue de préparer un **Master**, une thèse de Doctorat ou un diplôme équivalent.



Année recherche : quels laboratoires ?



- Accomplie dans un **laboratoire de recherche** :
 - **français** reconnu par le contrat quinquennal Université-ministère, participant à l'enseignement d'un **Master recherche** ou préparant à la soutenance d'une thèse de Doctorat,
 - **étranger agréé** participant à une formation équivalente reconnue.



Année recherche : quelle démarche ?



- Avant de faire la demande de financement « année recherche », il faut avoir :
 - identifié le Master 2 d'intérêt,
 - identifié le laboratoire de recherche dans lequel faire le stage,
 - écrit le projet de recherche qui sera réalisé dans le cadre du M2
- Le nombre de financement « année recherche » est fixé par inter-régions et subdivisions par arrêté ministériel.
- En cas d'échec, possibilité de postuler plusieurs années de suite.



Année recherche : Calendrier



- L'année recherche :
 - commence au plus tôt au début de la 2ème année
 - s'achève au plus tard 1 an après la validation du DES
 - s'effectue **durant l'année universitaire qui suit l'attribution** (entre le 1er novembre et le 31 octobre)
- La demande au **mois de mai** auprès de l'UFR responsable de la gestion des inscriptions pour la région de l'interne
- En Ile de France : demande auprès de **l'Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines**



Année recherche : dossier de candidature



- Comporte a minima les documents suivants :
 - Un document comportant les **données administratives** : nom, prénom, date de naissance, téléphone, adresse postale, adresse électronique, année de réussite aux épreuves classantes nationales (ECN) ou au concours de l'internat
 - Le **CV** de l'étudiant
 - Le **projet de recherche**
- Critères d'attribution :
 - **Qualité du projet** de recherche
 - **CV** du candidat
 - Classement de l'ECN.



Année recherche : Mise en disponibilité



- En parallèle, pour tous les candidats :
 - **Demande de mise en disponibilité** auprès du Bureau des Internes de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris
 - **Attestation d'inscription ou de préinscription** au Master ou au doctorat en sciences
 - **Attestation d'accueil du laboratoire**
- Disponibilité **effective uniquement en cas d'obtention** de l'année recherche



Année recherche : où retrouver les informations ?



- Site de candidature - Université de Versailles St Quentin :
<https://www.sante.uvsq.fr/candidature-annee-recherche-3>
- Explication par le syndicat des internes des hôpitaux de Paris :
<https://www.sihp.fr/Article.php?CleArticle=356>
- Arrêté du 4 octobre 2006 définissant les modalités d'organisation de l'année de recherche durant le troisième cycle des études de médecine, d'odontologie et de pharmacie :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000270775/>
- Contrat type d'année recherche :
https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000031938468



II. Bourses de recherche



- Nombre de dossiers (année recherche) acceptés chaque année est limité.
- Envisager d'autres possibilités de financement.

Bourses de recherche :

- Sélection sur dossier
- Peu de lauréats par appel à projet
- Une seule et **unique bourse par candidat**



II. Bourses de recherche : rémunération



- Il existe plusieurs type de bourses :
 - Rémunération sous forme de contrat de travail : en fonction des grilles de l'employeur (Institut, CNRS, INSERM, Université...)
 - 1 voire 2 versements annuels (**imposables vs non imposables** en fonction des montants versés)



Bourses de recherche : réseau Médecine-Sciences



- Les **cursus médecine-sciences** permettent à des étudiants en médecine, pharmacie ou odontologie, de recevoir une formation précoce et pluridisciplinaire à la recherche.
- Le **Réseau national des filières médecine-sciences** coordonne différentes structures qui proposent une telle formation
- Les membres du Réseau national des filières médecine-sciences s'engagent à fonder leurs programmes sur une formation précoce à la recherche qui comporte :
 - des enseignements dans toutes les disciplines scientifiques fondamentales, avec des stages en laboratoire de recherche
 - l'obtention d'un master recherche avant la 4e année d'études de santé
 - la possibilité de choisir de pré
- Programme Médecine Sciences de l'ENS, Institut Pasteur, Institut Curie, ESPCI, Collège de France, Université PSL : <https://www.ens.psl.eu/une-formation-d-exception/admission-concours/concours-normalien-etudiant/programme-medecine-0>
- site web dédié : <https://www.inserm.fr/cursus-medsci/le-reseau-national-des-filières-medecine-sciences/>



Bourses de recherche : AAP M2 recherche



Il existe des Appels d'offres dédiés pour le financements d'une année de M2 recherche spécifiquement pour les internes, les médecins et les paramédicaux (quelques exemples) :

- Fondation pour la Recherche sur le Cancer AAP « Masters recherche 2e année »
<https://www.fondation-arc.org/projets/masters-recherche-2eme-annee>
- Fondation de France : Plusieurs Fondations hébergées par la Fondation de France, se rapprocher du doyen de la Faculté de Médecine ou de l'UFR de sa faculté,
<https://www.fondationdefrance.org/fr/guide>
- Fondation de l'avenir : <https://www.fondationdelavenir.org/chercheurs/bourses-de-recherche/>
- AAIHP (Amicale des anciens internes des hôpitaux de Paris):
<http://www.aaihp.fr/BourseReglement.php>
- FERCM : Fonds d'Etude et de Recherche du Corps Médical :
http://web61.aphp.fr/ddpcm/em_fcm_fercm.php
- Fondation Nuovo Soldati : jeune Fondation qui octroie chaque année plusieurs bourses de recherche en cancérologie <http://nuovo-soldati.ch>



Bourses de recherche : spécifiques AAP M2 recherche en radiothérapie



Il existe des Appels d'offres dédiés pour le financements d'une année de M2 recherche spécifiquement en oncologie radiothérapie :

- **Bourse CAB (Centre Antoine Béclère)**

Conditions : être membre de la SFR ou de la SFjRO et engagé(e) sur un projet de recherche hybride combinant imagerie médicale et radiothérapie.

www.centre-antoine-beclere.fr

- **Bourse Maurice Tubiana (SFRO)**

Conditions : s'engager à terminer et publier son travail, mentionner la Bourse Maurice Tubiana, en citant SFRO, SNRO et SFjRO, dans toute publication, proposer un résumé au Congrès de la SFRO l'année de son achèvement.

<https://www.sfro.fr/ressources/bourses-m2/>

- **Bourse RadioTransNet**

Bourse accessible à tous les étudiants qui souhaitent réaliser un Master 2 en radiothérapie préclinique sur un thème appartenant à un des axes majeurs du projet www.radiotransnet.fr,

<https://www.sfro.fr/ressources/radiotranset>, <https://www.sfro.fr/ressources/bourses-m2/articles-en-lien-avec-bourses-m2/bourse-radiotransnet>



Bourses de recherche : Compléments de revenus



En fonction du montant, possibilité de revenus complémentaires :

- Gardes
- Remplacements (licence accordée selon certains prérequis)



III. Remplacements



- En complément de revenus
- En cas d'absence de subvention dédiée
 - Autorisés **uniquement dans la spécialité correspondant au DES de l'étudiant** (ex : oncologie radiothérapie pour un interne du DES d'Oncologie option Radiothérapie).
 - Nécessité d'obtention d'une **licence de remplacement** auprès du conseil départemental de l'Ordre des médecins.
 - **Montants variables** selon les établissements



Remplacements : ce qu'il faut savoir



À ne pas négliger :

- Certains laboratoires n'y sont pas favorables : réduction de la disponibilité au laboratoire
- **À en discuter en amont**
- Imposition variable selon le statut (privé ou public) de l'établissement
- Démarches supplémentaires à réaliser en cas de remplacement en secteur privé :
 - URSSAF
 - CARMF



Remplacements : Licence



Conditions d'obtention de la licence de remplacement (Oncologie Radiothérapie :

- 5 semestres dont 4 en oncologie dont 1 en oncologie médicale et 1 semestre libre
- 2^{ème} cycle des études médicales validé :
 - justificatif d'inscription en 3^{ème} cycle
 - mise en disponibilité pour l'année universitaire en cours avec précision du motif
- Relevé des semestres de stage validés délivré par la Faculté de médecine ou l'ARS
- Questionnaire spécifique rempli (disponible sur le site de l'Ordre des médecins)

Remplacements : obligations légales



Obligations lors des remplacements (cf Rappel 2020 de la SFRO) :

- Tout remplacement (même pour l'ouverture et/ou la fermeture), doit faire l'objet d'un **contrat**.
- **Toute validation** de traitement (dosimétrie) **engage la responsabilité** du médecin oncologue radiothérapeute, remplaçant ou titulaire, qui la signe.
- Lien : <http://www.sfjro.fr/index.php/2-non-categorise/647-recommandations-concernant-les-remplacements>



Remplacements : adresses utiles



- Site de l'ordre des médecins : <https://www.conseil-national.medecin.fr/documents-types-demarches/documents-types-internes/licence-remplacement>
- Offres de remplacement du site de la SFjRO :
<http://www.sfjro.fr/index.php/ressources/2015-04-09-12-07-54/consulter-les-offres/50-remplacements>
- URSSAF : <https://www.urssaf.fr/portail/home.html>
- CARMF : <http://www.carmf.fr/>



Conclusions



- **Listes non exhaustives !**
 - **Possibilités non négligeables** de financement pour effectuer un M2 recherche
 - Nécessite d'**anticipation de l'année de M2** dans son cursus pour trouver son laboratoire puis son financement
 - Toujours en discuter avec le **responsable de cursus en médecine** et le **responsable de laboratoire**
- **Ne jamais abandonner !**



JEUDI 13 JUIN 2024
MAS, 10 rue des terres au Curé, 75013 Paris

MASTER 2 ET AU DELÀ : LA RECHERCHE POUR LES INTERNES

EN ONCOLOGIE RADIOTHERAPIE

Toutes les informations sont à retrouver sur le Guide du M2

Ne jamais abandonner !

